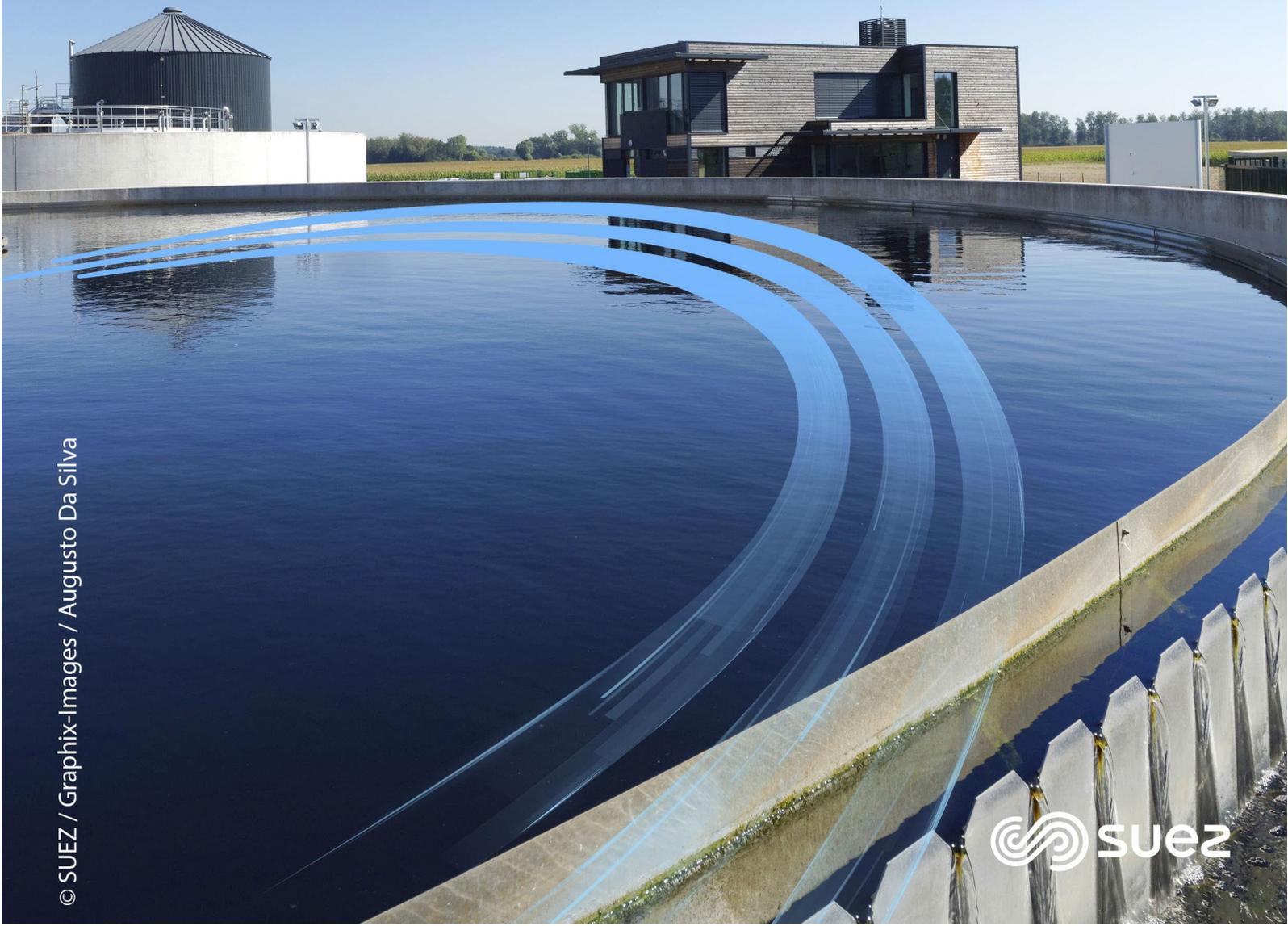


service de l'assainissement

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2023

REGUSSE



Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

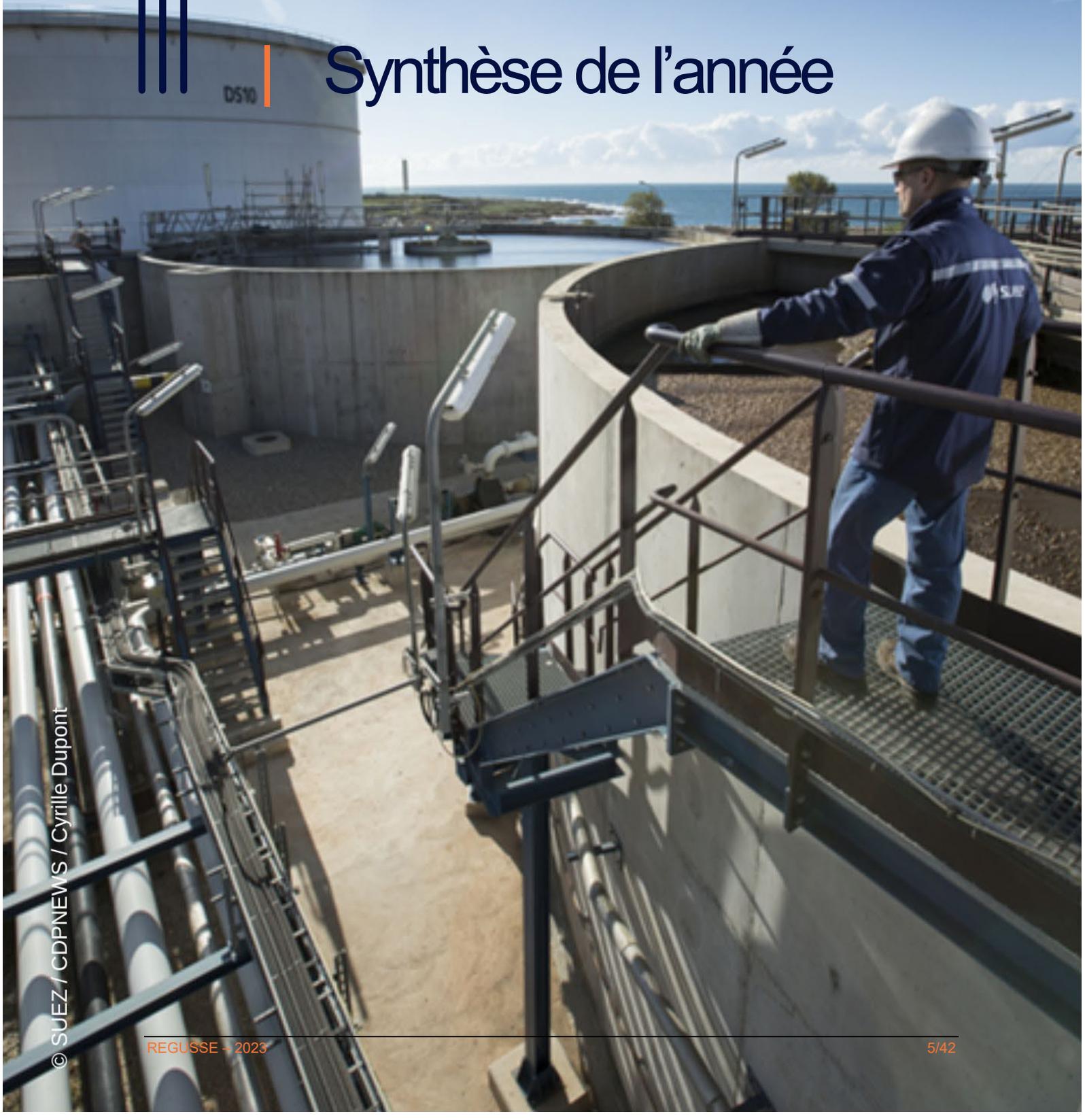
Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Les chiffres clés.....	7
1.2	Les indicateurs de performance.....	8
1.2.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	9
1.2.2	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	9
2	 Présentation du service	11
2.1	Le contrat	13
2.2	L'inventaire du patrimoine	14
2.2.1	Les biens de retour.....	14
3	 Qualité du service	17
3.1	Le bilan d'exploitation du système de collecte	19
3.1.1	L'exploitation des réseaux de collecte.....	19
3.1.2	L'exploitation des postes de relèvement	19
3.2	Le bilan d'exploitation du système de traitement	21
3.2.1	Le fonctionnement hydraulique.....	21
3.2.2	L'exploitation des ouvrages de traitement.....	21
3.2.3	Les interventions sur les stations d'épuration.....	23
3.2.4	La conformité des rejets du système de traitement.....	24
3.3	Le bilan de la relation client.....	30
3.3.1	Le nombre de clients assainissement collectif.....	30
3.3.2	Les volumes assujettis à l'assainissement.....	30
3.3.3	La typologie des contacts clients	30
3.3.4	Les principaux motifs de dossiers clients	31
3.3.5	L'activité de gestion clients	31
3.3.6	La relation clients.....	31
3.3.7	L'encaissement et le recouvrement.....	32
3.3.8	Les dégrèvements pour fuite.....	32
3.3.9	Le prix du service de l'assainissement.....	33
4	 Comptes de la délégation	37
4.1	Les reversements.....	39
4.1.1	Les reversements à la collectivité	39
4.2	Les investissements contractuels	40
4.2.1	Le renouvellement	40

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024



Synthèse de l'année



Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

1.1 Les chiffres clés

	146 MWh d'énergie électrique facturée	
	27,82 TMS de boues évacuées	
	2,42433 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	
	10 désobstructions de branchement	
	24 désobstructions de réseau	
	28,9 km de réseau total d'assainissement	
	1 291 clients assainissement collectif	
	131 913 m³ (m ³) d'eau traitée	

1.2 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.2.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	2 829	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	1 291	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	28,89	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	27,82	TMS	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	-	Nombre	A
Tarifification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,42433	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A

1.2.2 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSP (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A



Présentation du service



Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	07/07/2004	28/04/2025	Affermage
Avenant n°01	24/10/2007	28/04/2025	Construction et exploitation de la nouvelle station
Avenant n°02	31/03/2011	28/04/2025	Arrêt de rémunération des prestations d'ANC jusqu'à la fin du contrat car déjà perçu antérieurement.
Avenant n°02	06/01/2021	28/04/2025	Modification de la domiciliation suite à la fusion SEERC SUEZ et indices

2.2 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.2.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par nature et type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)					
Réseau	Écoulement	Amiante ciment	PVC, PE, PP	Inconnu	Total
Eaux usées	Gravitaire	3 253	25 205	427	28 885
Total		3 253	25 205	427	28 885

Le linéaire de réseau se répartit vers les 2 bassins de collecte suivants :

- 26,8 kms vers la station d'épuration du Village
- 0.5 kms vers la station d'épuration de Villeneuve

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	Désignation	2023
RÉGUSSE	Branchements publics eaux usées	1 309
RÉGUSSE	Regards réseau	573

• **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
RÉGUSSE	STEP Régusse	2009	6 300
RÉGUSSE	STEP Regusse -Villeneuve	1978	140
RÉGUSSE	STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	2019	

• **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2023
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5

2 | Présentation du service

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2023
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	20
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30



Qualité du service

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

3.1.1 L'exploitation des réseaux de collecte

- LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

Inspections télévisées						
Type ITV	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	-	-	822	-	1 390	-
Linéaire total inspecté par ITV	-	-	822	-	1 390	-

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations.

Curage préventif Réseau						
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	9 693	0	1 576	822,93	2 241,99	172,4%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 693	0	1 576	822,93	2 241,99	172,4%
Taux de curage préventif (%)	33,9%	0,0%	5,5%	2,9%	7,8%	172,3%

- LES DESOBSTRUCTIONS**

Désobstructions						
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	20	20	21	12	24	100%
Désobstructions sur branchements	10	8	8	17	10	- 41,2%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,7	0,7	0,73	0,42	0,83	99,9%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	- 41,9%

3.1.2 L'exploitation des postes de relèvement

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

3 | Qualité du service

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RÉGUSSE	PR Rue Des Moulins	-	630	689	709	779	9,9%
Total		-	630	689	709	779	9,9%

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RÉGUSSE	STEP Régusse	187 446	139 671	132 436	114 757	123 965	8,0%
RÉGUSSE	STEP Regusse -Villeneuve	146	365	949	1 825	1497	- 18,0%
Total		187 592	140 036	133 385	116 582	125 462	7,6%

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m ³)							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RÉGUSSE	STEP Régusse	2 176	65	960	30	82	173,3%
RÉGUSSE	STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	-	-	-	-	0	-
Total		2 176	65	960	30	82	173,3%

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m ³)							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RÉGUSSE	STEP Régusse	197 179	145 816	140 089	117 705	130 416	10,8%
RÉGUSSE	STEP Regusse -Villeneuve	146	365	949	1 825	1497	- 18,0%
Total		197 325	146 181	141 038	119 530	131 913	10,4%

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
STEP Régusse	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
DBO5	106,9	86,2	75	84,3	99,3	17,8%
DCO	269,6	248,9	209,4	225,4	252,9	12,2%
MeS	120,4	114,5	93,9	94,4	115,3	22,2%

STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	0,9	2,5	0,5	- 80,0%
DCO	-	-	1,7	6	1,1	- 81,2%
MeS	-	-	0,4	2	0,3	- 83,2%

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs						
STEP Régusse	Nature	Unité	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	1 051	1 000	1 000	0,0%

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues				
STEP Régusse	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
MS boues (T)	31,5	34,9	37,6	7,8%
Production (m³/an)	11 098	12 062	11 063	- 8,3%
Siccité moyenne (%)	0,3	0,3	0,3	15,8%

L'évacuation de boues

Evacuation des boues								
STEP Régusse	Nature	Filière	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	194 240	193 840	209 960	199 960	191 250	- 4,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	27 920	31 829	34 516,09	30 161	27 824	- 7,7%

L'analyse des boues

• LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués							
STEP Régusse	Nature	Filière	2021	2022	2023	N/N-1 (%)	
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	0	0	0	-	
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	10	4	6	50,0%	
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Compostage déchet	0	0	0	-	

STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	Nature	Filière	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	0	1	0	- 100,0%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Compostage déchet	0	1	0	- 100,0%

• LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RÉGUSSE	STEP Régusse	123 649	137 478	140 802	136 596	144 592	5,9%
RÉGUSSE	STEP Regusse -Villeneuve	901	1 655	974	654	751	14,8%
Total		124 550	139 133	141 776	137 250	145 343	5,9%

3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

• LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

3 | Qualité du service

La réglementation impose au responsable des installations d'assainissement de procéder aux contrôles réglementaires selon des fréquences bien définies :

- Annuelle pour les équipements de levages, et automatismes (portails, portes sectionnelles, ...)
- Annuelle pour les équipements électriques en cas de remarques lors de l'année N-1
- Biennale pour les équipements électriques en cas de conformité lors de l'année N-1.

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
RÉGUSSE	STEP Régusse	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	27/04/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Extincteur des STEP	Extincteurs (x2)	15/11/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Agitateur	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence prétraitement	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Ttes Eaux	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Recirc. 1	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Recirc. 2	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Extrac. Boues 1	24/10/2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Moyen de levage des STEP	Potence Extrac. Boues 2	24/10/2023

3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

3 | Qualité du service

• L'ARRETE PREFECTORAL

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté																		
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op	Flux Moy. Jour	Op	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op	Rdt. Moy. Jour (%)	Op	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
ST EP Régusse	NORMAL	DBO5	368	25			50						OU	80				AM 21/07/2015 - 2023
ST EP Régusse	NORMAL	DCO	859	125			250						OU	75				AM 21/07/2015 - 2023
ST EP Régusse	NORMAL	MeS	548	35			85						OU	90				AM 21/07/2015 - 2023
ST EP Régusse	NORMAL	Température eau		25														AM 21/07/2015 - 2023

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op	Flux Moy. Jour	Op	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op	Rdt. Moy. Jour (%)	Op	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEP Regusse - Ville neuve	Normale	DBO5	8	35			70						OU	60				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023
STEP Regusse	Normale	DCO	14	200			400						OU	60				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
- Ville neuve																		
STEP Regusse - Ville neuve	Normale	MeS	10				85						O U	50				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023
STEP Regusse - Ville neuve	Normale	Température eau		25														Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEP Regusse Ville neuve (nouvelle)	Normale	DBO5	8	35			70						O U	60				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023
STEP Regusse Ville neuve (nouvelle)	Normale	DCO	14	200			400						O U	60				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEP Regusse Ville neuve (nouvelle)	Normale	MeS	10				85						OU	50				Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023
STEP Regusse Ville neuve (nouvelle)	Normale	Température eau		25														Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023

• **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP Régusse	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
AM 21/07/2015 - 2023	DBO5	12	12	12	Oui
AM 21/07/2015 - 2023	DCO	12	12	12	Oui
AM 21/07/2015 - 2023	MeS	12	12	12	Oui
AM 21/07/2015 - 2023	Température eau	12	12	12	Oui

STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	DBO5	1	1	1	Oui
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	DCO	1	1	1	Oui
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	MeS	1	1	1	Oui
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	Température eau	1	1	1	Oui

• **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre											
STEP Régusse	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale	
AM 21/07/2015 - 2023	DBO5	99,3	3,66	1,4	99	0	2	0	Oui	Oui	
AM 21/07/2015 - 2023	DCO	252,92	24,75	9,44	96	0	2	0	Oui	Oui	
AM 21/07/2015 - 2023	MeS	115,32	5,16	1,97	98	0	2	0	Oui	Oui	
AM 21/07/2015 - 2023	Température eau	-	15,53	0	-	0	2	0	Oui	Oui	

STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	DBO5	0,49	3	0,01	98	0	0	0	Oui	Oui

3 | Qualité du service

STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	Par am ètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rende ment moyen (%)	Nombre de dépasse ments	Nombre de dépass ements tolérés	Réd hibit oires	Confor mité analyti que	Confor mité généra le
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	DC O	1,12	25	0,1	91	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	MeS	0,34	5,6	0,02	93	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 - 2023	Tem péra ture eau	-	19,7	0	-	0	0	0	Oui	Oui

• LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023
RÉGUSSE	STEP Régusse	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
RÉGUSSE	STEP Regusse Villeneuve (nouvelle)	-	-	Oui	Oui	Oui

3.3 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de client est détaillé dans le tableau suivant.

Depuis 2016, et la mise en service de notre nouveau logiciel clientèle (Odyssee), la notion d'abonné a évolué pour se rapprocher d'une vision "domaine clientèle". Le nombre de clients présenté dans le tableau ci-dessous correspond désormais au nombre de comptes actifs en fin de période et étant redevables d'au moins une facture. Avant 2016, le nombre de clients correspondait au nombre d'abonnés distincts au cours de l'année, un client ayant quitté le logement en cours d'année était comptabilisé (plusieurs clients pouvaient donc être comptabilisés sur à un même compteur).

Dorénavant, il est également possible de distinguer plus précisément les différentes catégories de client, notamment avec la création d'une nouvelle catégorie : « Professionnels » (agriculteur, hôpitaux, gendarmerie, lycées, pompiers). Ceux-ci étaient précédemment comptabilisés dans la classe client « Particuliers ».

Le nombre de clients assainissement collectif						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	1 195	1 196	1 220	1 229	1 242	1,1%
Collectivités	19	19	18	17	18	5,9%
Professionnels	29	30	28	30	31	3,3%
Total	1 243	1 245	1 266	1 276	1 291	1,2%

3.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	146 588	149 882	151 499	157 797	137 077	- 13,1%

3.3.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	598
Courrier	63
Internet	216
Visite en agence	37
Total	914

3.3.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	183	5
Facturation	94	26
Règlement/Encaissement	144	3
Prestation et travaux	2	0
Information	473	-
Technique assainissement	18	5
Total	914	39

3.3.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion	
Désignation	2023
Nombre d'abonnés mensualisés	799
Nombre d'abonnés prélevés	176
Nombre d'échéanciers	26
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	2 760
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	76
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	36
Nombre total de factures comptabilisées	2 872

3.3.6 La relation clients

Relation client	
Désignation	2023
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui
Taux de prise d'appel au CRC	81,14
Satisfaction Post Contact	8,12
Mesure de la satisfaction Clientèle : Note de satisfaction globale	8,12
Pourcentage de clients satisfaits	81,8
Nombre de réclamations écrites FP2E	9
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	6,97

3.3.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2023
Délai Paiement client (j)	52,84
Montant TTC des créances hors travaux supérieur à 6 mois	18 781,57
Créances irrécouvrables (€)	4 209,1
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	5 996,68
CA TTC hors travaux de l'année N -1	356 696,05
Chiffre d'affaire TTC hors travaux	353 190,97
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,19
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,68

3.3.8 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements	
Désignation	2023
Nombre de demandes acceptées	22
Nombres de demandes de dégrèvement	33
Volumes dégrévés (m³)	10 045

3.3.9 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

• LE TARIF

Le tarif			
Détail prix assainissement	01/01/2023	01/01/2024	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	94,86	98,02	3,3%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,2262	1,2272	0,1%
Taux de la partie fixe du service (%)	39,2%	39,96%	1,9%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,39437	2,42433	1,3%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	2,1767	2,20403	1,3%

• LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Les composantes du prix de l'assainissement				
RÉGUSSE	Détail prix assainissement	01/01/2023	01/01/2024	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement)	74,26	77,42	4,3%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation)	1,185	1,186	0,1%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement)	20,6	20,6	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation)	0,0412	0,0412	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)	0,16	0,16	0,0%
Redevances Tiers	TVA	0,2177	0,2203	1,2%

• L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2023	01/01/2024	N+1/N (%)
Eau usée	Coefficient d'indexation K eaux usées	1,469	1,47	0,1%

• **LA FACTURE TYPE 120 M3**



SIRET émetteur : 41003460703205

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE
- urgence 24h/24
0977 401 136
APPEL NON SURTAXE
- SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acce

message personnel

Accueil client : ZA de la Baumes 83690 SALERNES -
Permanence sans rendez-vous uniquement le mercredi de 9h à 12h

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-9690156444
identifiant * : 8882
facture n° : F120-0161701



MME M REGUSSE ASST 120 M3 RAD
RUE SPECIMEN 120M3
83630 REGUSSE

Service de l'Eau de REGUSSE

SPECIMEN 120 M3		5 Mars 2024	
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			107,82 €
Votre consommation	120 m ³	1,53 €	183,10 €
Net à payer			290,92 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 06 mars 2024
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
MME M REGUSSE ASST 120 M3 RAD 83630 REGUSSE

Date et Lieu
Signature

MME M REGUSSE ASST 120 M3
RAD
RUE SPECIMEN 120M3
83630 REGUSSE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP50218498F120-01617011000000000

Montant : 290,92 €

TIPSEPA

La mensualisation :
le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE
TSA 10019
41976 BLOIS CEDEX 9

218416083124

502184000748 5198F120-01617011000000000922105 29092

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0161701-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			245.28		269.80
ABONNEMENT					
Part SEF du 01/01/2024 au 31/12/2024	2	38,71	77,42	10,0	
Part de la Commune de Régusse du 01/01/2024 au 31/12/2024	2	10,30	20,60	10,0	
CONSOMMATION					
Part SEF du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	1,1860	142,32	10,0	
Part de la Commune de Régusse du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,0412	4,94	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			19.20		21.12
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Modernisation des Réseaux de Collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,16	19,20	10,0	
TOTAL HT			264,48		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,44		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					290,92
Net à payer					290,92 €

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422,224,000 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA Intracom : FR 94 10034 607

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREJ398F00F120-0161701000290924N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1020041000010626290F02037 en indiquant votre référence client (98- 9690156444).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024



Comptes de la délégation

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

4.1 Les reversements

4.1.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
NOVEMBRE	30/11/23	15 562,82
MAI	31/05/23	17 178,89
		32 741,71

4.2 Les investissements contractuels

4.2.1 Le renouvellement

- LES OPERATIONS REALISEES

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	0
Réseaux	0
Total	0

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20241121-DEL-2024-192-DE
Date de télétransmission : 25/11/2024
Date de réception préfecture : 25/11/2024

